

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le vingt-sept du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. BARBEREAU Gérard, BERIAIM Michèle, BUFFET Michel, PORNIN Frédérique, COURTEMANCHE Pascal, CROISSET Jean-Michel, DOMINGUEZ Pascal, FOUCHER Evelyne, FRANCHET Eveline, FRANCHET Jean-Louis, MANUEL Jacqueline, TOUCHAIN Yves, VANNEAU André, CHENNEVEAU Christelle. M. FUSIL Daniel.

Absent excusé: Néant

Mme BERIAIM a été élue secrétaire de séance.

Décisions modificatives :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les modifications budgétaires suivantes :

Budget général :

6453-Cotisations de retraite	+5000
66111-Intérêts	+6500
668-Autres charges	+6000
6459-Remboursement sur charges pers.	+2500
7788-Produits exceptionnels divers	+3000
74832-Fonds dptl TP	+12000

INDEMNITES DU RECEVEUR

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande de M. CHAUVET, percepteur, de lui accorder les indemnités de conseil et de budget. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder ces indemnités au taux maximal pour la durée du mandat.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

Subvention fonctionnement	
11-AFN	120
12-FNACA	120
13-Coopérative scolaire	160
14-Association parents d'élèves	160
15-Association donneurs de sang	200
21-Entente sportive Dhuizon/La Ferté	2910
24-Cochonet dhuizonnais	120
27-tennis club	160
29-GIDEC Sologne	80
31-AFR Dhuizon La Ruche	1310
32-CDLA	160
33-AFR Dhuizon personnes âgées	130
35-Souvenir Français	30
52-AFR danse	160
53-AFR Gym	60
54-Amicale sapeurs pompiers	920
55-UNRPA	160
58-Celt'Hic Pocrasses	160
59-Club modélisme 41	160
61-Commerçants de Dhuizon	160

DEMANDE DE DGE ECOLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet de restructuration du groupe scolaire et son plan de financement, et de solliciter la DGE au taux le plus élevé possible.

QUESTIONS DIVERSES

Les points suivants n'étant pas inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le maire demande au conseil municipal si il est d'accord pour se prononcer sur ces sujets.

Promesses de Veillas, convention avec l'agence de l'eau, tarifs de la cantine scolaire, avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre de l'école, arrêt du bail de chasse, défense des intérêts de la commune.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 15

1°) promesses Veillas :

Le contentieux contre le permis de construire n'étant pas éteint, puisque aucune décision n'a été rendue par le tribunal administratif, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les promesses de bail et de vente consenties par la commune à Pierre et Vacances et donner pouvoir au maire pour les signer.

2°) Convention avec l'agence de l'eau :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'avenant avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne afin de maintenir sa subvention pour l'interconnexion des réseaux d'eau avec La Ferté-St-Cyr et Montrieux et donne tous pouvoirs au maire pour le signer.

3°) Tarifs de la cantine scolaire :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le prix des repas de cantine comme suit à partir du 1^{er} janvier 2009 :

Repas enfant : 2,94€

Repas adulte : 4,22€

4°) Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour le groupe scolaire :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'avenant n° 2 au marché de maîtrise avec la SARL PORCHER-BONNASSIEUX et donne tous pouvoirs au maire pour le signer.

5°) arrêt du bail de chasse :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne plus louer à l'année la chasse de « Veillas », « Les fonds de Rotte » et « Le Pâtis Blanc » mais de les conserver pour les habitants de la commune et charge Monsieur le maire de notifier cette décision aux locataires.

6°) Défense des intérêts de la commune :

Des dégâts ont été causés aux plantations et au mobilier urbain sur la place de l'Eglise par un véhicule. Cette affaire sera appelée au tribunal en février 2009. La commune s'étant portée partie civile, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier la défense des intérêts de la commune à Me HAMELIN, avocat à Blois et donne tous pouvoirs au maire pour mener à bien cette affaire.

Monsieur le maire informe le conseil que le boucher itinérant vient sur la place de l'église deux fois par semaine à la satisfaction de tous.

Pour ouvrir une autre boucherie, la question se pose encore de racheter celle qui vient de fermer ou utiliser les locaux de la Poste, qui vont être bientôt libres.

JM. Croiset informe le conseil qu'il a joint l'AELB afin d'avoir des conseils sur les différentes solutions en cas d'insuffisance de la production en eau.

Pour la salle de sports couverte, la communauté de communes revoit les conditions d'utilisation pour que d'autres activités puissent s'y tenir, comme la danse, peut-être du ping-pong et du badminton. Pour avoir le droit d'utiliser cette salle, il faut créer une association.

M. BERIAIM informe le conseil qu'un administré de la commune, parent d'un enfant handicapé, avait demandé depuis longtemps une salle de bain adaptée dans son logement auprès de l'office d'HLM. Son dossier a été repris et la société Jacques Gabriel, après avoir visité le logement, fait réaliser les travaux avant la fin de l'année.